

**PROCES-VERBAL** de la réunion du Conseil Municipal  
**du 13 Novembre 2012**  
sous la présidence de M. Francis WOLF

**Commune de MOMMENHEIM**

Présents: M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. André FLECK - M. Arnaud GLASSER - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Christine HEITZ - Mme Elisabeth JAECK - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - Mme Geneviève LAUSECKER - Mme Bernadette MATHERN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - M. Maurice SCHERER.

Absents excusés: Mmes Béatrice SCHNEIDER (*procuration à M. Alain BIETH*), Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER (*procuration à M. Jean-Luc GWISS*)

**ORDRE DU JOUR**

1. **Désignation du secrétaire de séance**
  2. **Approbation du PV de la séance du 09 Octobre 2012**
  3. **Prise en charge d'une dépense en section d'investissement du budget assainissement**
  4. **Octroi du 13<sup>e</sup> mois au personnel contractuel**
  5. **Modélisation du réseau d'assainissement communal de Mommenheim : proposition financière des Ets BEREST**
  6. **Protection Sociale complémentaire des agents : Participation de l'employeur**
  7. **Travaux au Presbytère**
- Divers**

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour relatif au curage des buses entre la rue des Prés et la STEP.

Le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE l'ajout du point n° 8 à l'ordre du jour.

M. le Maire ouvre la séance et informe les élus de la naissance de Tom, fils d'Eric MULLER. Il félicite les parents pour cet heureux événement.

Le Maire rappelle que la séance du Conseil Municipal du mois de décembre débutera à 19h et sera suivie d'une collation.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

*M. Alain BIETH entre en séance.*

Conformément à l'article A11-212115 du CGT Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DESIGNE** M. Jeannot KLEIN, secrétaire de la présente séance

assisté par Mme Doris LIENHARDT.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

## 2. Approbation du PV de la séance du 09 octobre 2012

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 09 octobre 2012.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le compte rendu de la précédente séance.

*Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 09 octobre 2012 par 16 voix Pour et 2 Abstentions (Lausecker – Fleck).*

## 3. PRISE EN CHARGE D'UNE DEPENSE EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire informe les élus qu'Electricité de Strasbourg a fait poser en souterrain une ligne de haute-tension par l'Entreprise CRESA. Lors de ces travaux, cette entreprise a endommagé un regard muni d'une rehausse en béton, non conforme à la réglementation.

Suite à divers échanges, un accord est intervenu entre le Maire et l'entreprise CRESA. Il propose aux élus la prise en charge de 50% des frais de remise en état de ce regard, travaux réalisés par l'Entreprise FUCHS.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire informe les élus que l'entreprise CRESA a réalisé des travaux de mise en souterrain d'une ligne de haute tension rue du Maréchal Foch/Rue des Romains.

Durant ces travaux, elle a endommagé un regard d'assainissement lors de l'ouverture de la tranchée.

La société FUCHS a été chargée de la réparation du regard. Le montant de la facture pour la commune s'élève à 422,89 € hors taxes (505,78 € TTC).

Le Conseil peut décider de l'affectation de cette réparation en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

↪ **DECIDE** d'imputer en section d'investissement, à l'article 21532 (réseaux d'assainissement) du budget primitif principal de l'exercice 2012, la facture de la société FUCHS Jean-Marie et Fils, 6 rue des Roses - 67360 DURRENBACH, d'un montant de 505,78 € TTC.

*(approuvé à l'UNANIMITE)*

#### 4. OCTROI DU 13<sup>e</sup> MOIS AU PERSONNEL CONTRACTUEL

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire précise que le personnel titulaire de la Commune bénéficie d'un complément de salaire pour 13<sup>e</sup> mois. Il rappelle que Mme KOEBERLE, agent contractuel qui effectue un remplacement, peut bénéficier de cet avantage.

Il propose aux élus la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus que les salariés de la commune qui bénéficient du statut de titulaires perçoivent un complément de salaire pour 13<sup>e</sup> mois.

Depuis le 26 juillet dernier, Madame KOEBERLE Danielle effectue une mission de remplacement en qualité de contractuelle pour accroissement temporaire d'activité. Monsieur le Maire propose de verser à Madame KOEBERLE un complément pour 13<sup>e</sup> mois, basé sur la rémunération brute de novembre, proratisé au temps de travail effectué.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

✚ **DECIDE** d'octroyer à Mme Danielle KOEBERLE un complément pour 13<sup>e</sup> mois basé sur la rémunération brute de novembre, proratisé au temps de travail effectué.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### 5. MODELISATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL DE MOMMENHEIM : PROPOSITION FINANCIERE DES ETS BEREST

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire informe l'assemblée que le SICTEU a fait réaliser en 2009 par l'entreprise G2C une étude sur l'arrivée des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement. L'étude avait relevé un certain nombre de travaux à réaliser. G2C avait proposé au SICTEU le renforcement de la conduite d'eaux usées (croisement rue de la Forêt/rue des Prés).

La mission de maîtrise d'œuvre avait été confiée aux Ets Berest. Leurs premières investigations ont révélé certains dysfonctionnements du réseau d'assainissement.

Le SICTEU a décidé d'arrêter l'étude et de ne pas faire réaliser les travaux de renforcement de la conduite.

Une modélisation du réseau d'assainissement communal s'avère nécessaire.

Les Ets Berest proposent de refaire une étude complète avec étude des entrants de toutes les communes pour un montant total de 5000 € à charge du SICTEU et une étude du réseau communal pour un montant de 5000 € hors taxes à charge de la commune de Mommenheim.

M. KUHN précise qu'il est essentiel de faire le point sur les arrivées en provenance des communes situées en amont.

A la demande de Mme HEITZ, le Maire répond que cette étude nécessite une mission évaluée à 58 heures.

M. AMMANN rappelle que le regard situé à l'arrière de la propriété KAPPS Bernard devra être rouvert avant le printemps.

M. MITTELHAEUSER rappelle les efforts réalisés pour l'entretien des fossés. La terre a été amenée sur les champs des agriculteurs.

Le Maire propose d'adopter la résolution suivante :

Le Maire informe les élus que le SICTEU a confié à l'entreprise BEREST, par délibération du 09 juillet 2012, une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de renforcement hydraulique en amont de la station d'épuration.

Dans le cadre de cette mission, l'entreprise BEREST a mené des investigations sur le réseau d'assainissement. Au stade actuel des investigations, des compléments d'information devront être obtenus concernant le débit de fuite des communes situées en amont et une modélisation complète du réseau d'assainissement intercommunal de Mommenheim sera réalisée pour un montant de 5.000 € HT, pris en charge par le SICTEU.

Des compléments d'information doivent également être obtenus concernant le fonctionnement du réseau d'assainissement de la commune de Mommenheim. Il serait souhaitable de réaliser une modélisation complète du réseau d'assainissement communal de Mommenheim.

A cet effet, l'entreprise BEREST a adressé une proposition technique et financière permettant d'évaluer le coût de la mission :

- Phase 1 : collecte des données et synthèse de l'existant pour un montant de 875 € HT,
- Phase 2 : modélisation hydraulique du réseau d'assainissement communal de Mommenheim pour un montant de 4.125€ HT.

Ces phases représentent un montant total de 5.000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition financière de l'entreprise Berest pour la réalisation de la modélisation hydraulique du réseau d'assainissement communal à Mommenheim pour un montant total de 5.000 € HT.
- **DECIDE** de confier la réalisation de la modélisation hydraulique du réseau d'assainissement communal à Mommenheim à l'entreprise Berest,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de la modélisation hydraulique du réseau d'assainissement,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **6. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS : PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR**

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire précise aux élus que ce point ne nécessite pas de décision. Il souhaite néanmoins porter à leur connaissance la proposition de délibération présentée au Comité Technique Paritaire du mois de novembre.

Il précise que la Commune avait jusqu'à ce jour, pour ses agents, un contrat auprès de la Mutuelle Régionale d'Alsace. La participation de la commune est de 20%.

Le 15 mai dernier la commune de Mommenheim s'est ralliée à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour les risques santé et prévoyance que le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mise en place.

Le Centre de Gestion a retenu :

- pour le risque santé : MUT'EST
- pour le risque prévoyance : COLLECTEAM/HUMANIS.

Chaque agent a le choix de s'affilier ou non à ce nouveau contrat.

Le Maire informe l'assemblée de la proposition faite à la Commission Technique Paritaire pour avis :

- 320 € par agent et par an pour le risque santé couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité,
- 200 € par agent travaillant à temps plein et proratisé pour les agents travaillant à temps partiel pour le risque prévoyance couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès.

Aucune décision n'étant sollicitée, la délibération sera soumise aux élus au mois de décembre.

## **7. TRAVAUX DU PRESBYTERE**

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire informe les élus que des devis ont été sollicités mais que toutes les entreprises n'ont pas encore déposé leur dossier. Il détaille les différents postes :

- ❖ Electricité : environ 4500 € HT
- ❖ Chauffage : environ 7500 € HT, le raccordement gaz est à prévoir
- ❖ Sanitaire : environ 5000 € HT (douche, baignoire, lavabo, WC)
- ❖ Carrelage : environ 4000 € HT

Le montant total à prévoir est de 21.000 € hors taxes, auquel se rajouteront également les revêtements des sols et des murs.

A la demande de Mme LAUSECKER, le Maire répond qu'il appartient à la Commune de prendre en charge la totalité des travaux.

A la demande de Mme HEITZ, le Maire précise que le démarrage des travaux est envisagé en mars 2013.

Mme LAUSECKER demande si des travaux d'isolation sont également à prévoir. M. le Maire répond qu'il a posé la question à M. FROMMWEILER, architecte. Ce dernier pense que la meilleure solution consisterait à effectuer des travaux d'isolation extérieure, lors des travaux sur les façades.

Tous les éléments nécessaires n'étant pas réunis, aucune décision ne sera prise.

## 8. CURAGE DE BUSES

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire informe l'assemblée que l'Entreprise SCREG a procédé au nettoyage des fossés. A l'issu de cette opération, il a été constaté que les six buses vers la station d'épuration seraient à désenvaser.

Après en avoir discuté, le Maire propose la résolution suivante :

Le Maire informe les élus que suite au curage de fossés, il conviendrait de réaliser des travaux de curage sur les six buses situées entre le croisement rue des Prés/rue de la Forêt et la STEP.

Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises. Seule la Sté FUCHS a présenté un devis d'un montant de 1612 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- ↳ **DECIDE** de faire effectuer les travaux de curage des 6 buses par la Sté FUCHS à DURRENBACH pour un montant de 1612 € hors taxes.

***La délibération est approuvée par 17 voix POUR et 1 abstention (M.Bieth).***

## 9. DIVERS

- Bulletin Municipal : M. KLEIN informe ses collègues que certains articles des Associations ont déjà été remis à l'imprimeur. En attendant la rentrée des encarts publicitaires, certains articles de la Commune peuvent être remis également. La distribution du bulletin est prévue le samedi 12 janvier 2013.
- Fête des Aînés : M. BIETH rappelle que le planning pour la fête des Aînés est à remettre dans les 15 jours. Il informe l'assemblée que le repas sera livré par le traiteur BEYER et le dessert par la Boulangerie BERNHARD. Une animation musicale est prévue et le sapin de Noël sera plus petit que les années précédentes par manque de place. Il suggère de réfléchir sur le devenir de cette fête dans les années à venir, les aînés étant, d'année en année, plus nombreux.
- Réunion de la Commission des Travaux du 6 novembre : 74 dossiers ont été retirés auprès de l'architecte pour les travaux pour les Personnes à Mobilité Réduite. La date limite de remise des dossiers est fixée au vendredi 16 novembre. Les travaux devraient se monter à 160.000 €.
- Commission d'Appel d'Offres : M. BIETH rappelle que les plis concernant les travaux de mise en conformité pour les Personnes à Mobilité Réduite seront ouverts le mardi 20 novembre à 17h30. Les élus concernés sont priés de prendre note de cette date et le secrétariat est chargé d'inviter le Trésorier.

- City stade : M. BIETH précise que ce terrain multi-jeux manque d'ombrage. Il a pris contact avec l'employé municipal M. Vinot pour la mise en place d'un ou deux arbres côté sud. D'autre part, un investissement d'environ 5.000 à 10.000 € serait nécessaire pour étoffer cette aire de jeux. Une visite du site de LUPSTEIN est prévue.
- Rue du Moulin : les devis pour le chemisage des conduites se montent à environ 40.000 €. Le dossier est en attente.
- Rue de Saverne : M. BIETH précise que les travaux sont prévus pour 2013. Le réseau d'assainissement est en bon état, sauf dans le chemin entre les propriétés PIGNON et SCHERER. D'autre part, il avait été suggéré aux riverains la vente de quelques mètres devant leurs propriétés. Cette démarche pose problème étant donné qu'une enquête publique s'avère nécessaire. Ce dossier sera étudié à nouveau et des espaces verts seront mis en place.
- Marché de Noël : M. GWISS informe l'assemblée du déroulement de cette manifestation : contes, illuminations officielles, soirée animée par le Petit Braquet, concert de l'ensemble Double M le dimanche. Un conteur professionnel est chargé de l'animation. L'association Cadre de Vie-Embellissement assure la décoration. L'idée est de réaliser un petit parcours pour réunir les différents sites.
- M. KUHN précise que la Commission Cadre de Vie et Environnement et l'Association Cadre de Vie – Embellissement mettront en place les bouleaux et procéderont à la décoration des sapins de Noël le mercredi 21 novembre 2012. M. KUHN reprendra contact avec Mme RAUGEL pour la participation des enfants à cette décoration. Il promet une décoration originale devant l'entrée du chapiteau.
- A la demande de M. MULLER, le Maire précise que l'ancien bâtiment S.D.E.A. a été assuré par GROUPAMA.
- M. MULLER informe les élus que la Protection Civile procédera à des manœuvres le samedi 17 novembre le long du canal.
- A la demande de Mme HARTER, le Maire précise que la Protection Civile aura accès aux sanitaires dans le bâtiment du SDEA.
- M. BIETH informe ses collègues de la dernière formation pour le compostage qui aura lieu à Brumath le vendredi 16 novembre à 20 heures.
- Avant de clore la séance, le Maire rappelle la présentation du projet USOCOME à Brumath, jeudi 15 novembre à 19 heures.

***Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21h50.***

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF